

## CHARTRE DE JUMELAGE

Entre

Madame Gisèle GUILBART, maire de la commune de QUISTINIC dans le MORBIHAN, dûment habilitée à cet effet par une approbation de son conseil municipal

D'une part

Et

Monsieur Ghislain PALLIER, maire de la commune de SUMENE dans le GARD, dûment habilité à cet effet par une approbation de son conseil municipal

D'autre part

Il a été exposé et convenu ce qui suit

Exposé

Les villages de QUISTINIC dans le MORBIHAN et SUMENE dans le GARD expriment le souhait de nouer des liens d'amitié et d'entente sur la base d'un lien qui les rapproche: QUISTINIC provient du mot breton Kisten qui signifie châtaigne, en Cévennes le châtaignier, appelé arbre à pain, a nourri les populations durant des siècles

De façon plus pragmatique nos deux collectivités présentent certaines similitudes

- Deux villages de dimensions similaires quant à leur population et leur superficie
- Deux villages avec une culture et une pratique sociale et associative très fortes
- Deux villages avec leur tradition historique
- Deux villages de caractère qui souhaitent forger leur propre destin

Ces bonnes raisons représentent de solides bases pour tisser dans le temps une amitié profonde nourrie par un enrichissement réciproque

Convenu

Les objectifs du jumelage sont les suivants

- Favoriser le rapprochement de populations
- Aider à la mise en place d'échanges et de rencontres de tout types: éducatifs, culturels, sportifs
- Stimuler la promotion touristique de nos régions respectives
- Développer des projets communs qui nous permettent de partager la vie sociale des deux villages favorisant les rencontres d'élus, de responsables d'association, de jeunes etc

Chaque commune s'appuiera sur un comité de pilotage qui assurera la promotion du jumelage et sera le lien avec la population, les associations ou les écoles

La signature de la présente charte donnera lieu à une cérémonie du jumelage

Gisèle GUILBART  
Maire de QUISTINIC

Ghislain PALLIER  
Maire de SUMENE